



Indemnité à négocier - rupture conventionnelle

Par Tjalfi99, le 26/03/2010 à 17:21

Bonjour,

je suis dans une entreprise depuis moins d'un an (CDI,35h) et mon patron me propose une rupture conventionnelle.

En effet, il n'y a pas de raisons "réelles et sérieuses":

- Je fais bien mon travail
- Santé économique de fer de l'entreprise
- Contrat archi-rempli

En plus de mon travail prévu contractuellement, mon patron m'a demandé de:

- réaliser un site internet
- Mettre sur pied de A-à-Z une stratégie e-commerce

Tout cela à coup d'heures supplémentaires non-payées et tacitement acceptés (ou indirectement demandées)

En échange, promesse non-tenue, je devais avoir "des bonus à définir"

De plus, et c'est là que cela devient complexe; il m'a intimé de trafiquer (illégal) des enchères. Chose que j'ai fait durant un certain temps.

Maintenant, cette demande qui devait être exceptionnelle, mon patron veut qu'elle soit habituelle et intégré dans le processus de vente.

Cela ne me convient pas.

Il a donc tout d'abord cherché un prétexte pour me licencier qu'il n'a pas trouvé.
En effet, je fus convoqué par lettre pour un licenciement, et accompagné d'un conseiller du salarié il a pris peur et propose une rupture conventionnelle.

Ce conseiller n'est pas au courant pour les enchères trafiquées.

Maintenant, je souhaiterai à la vue de la situation qui est tendue comme un fil de rasoir, quitter aussi cette entreprise.

Je voudrais maintenant négocier à hauteur de 9000€ mon départ. Cela parait évidemment exagéré à vue d'oeuil et aussi à la vue de l'ancienneté, mais j'ai crée et automatisé des processus qui avant n'existaient pas et rapportent près de 300.000€ de CA mensuels à cette petite PME.

Je considère cette somme justifiée pour des semaines de travail de 50h très intensifs et le stress provoqué.

Je compte donc lui présenter une fiche détaillé de ce qui a été fait et faire un calcul qui débouche sur ces 9000€

Le problème, c'est que mon patron va me rire au nez.

Que faire alors?

- Refuser de signer la convention? Je me trouverais dans une situation intenable.
- La signer avec juste l'indemnité légale? J'aurai le sentiment de m'être fait....(désolé)
- Dire à mon chef si il refuse ma proposition, que je vais aller le dénoncer (Fisc, inspection travail, sites de vente en question pour trafic) et que ça lui couterait min. les 300.000€/mois en perte sèche.
- Emmener mon conseiller (qui se trouve être quelqu'un de très très très droit) et lui dire tout ça?

MERCI RÉELLEMENT POUR TOUTE AIDE